

## Compte rendu du Conseil Municipal

### Séance du 26 Mars 2025

L' an 2025 et le 26 Mars à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de GUILLOUX David Maire

**Présents** : M. GUILLOUX David, M. JACQUES Laurent, M. LE DORTZ Pascal, Mme LE PARC Isabelle, Mme JÉGOUZO Anne, M. LE FUR Jean-Pierre, Mme LE BIAVANT Christiane, Mme LE DAIN Josiane, M. LE DAIN Laurent, M. FLOCH Loïc, M. CHAUVIN Fabrice

**Excusé ayant donné procuration** : M. LE MOING Willy à Mme JÉGOUZO Anne

**Absent** : M. KUBARSKI Frédéric

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 19/03/2025

**Date d'affichage** : 19/03/2025

**A été nommée secrétaire** : M. CHAUVIN Fabrice

### SOMMAIRE

Taux d'imposition 2025  
Subventions 2025 aux associations communales  
Subventions 2025 aux associations extérieures  
Budget Primitif 2025 - Budget Principal  
Budget Primitif 2025 - Commerce de proximité  
Budget Primitif 2025 - Assainissement collectif  
Budget Primitif 2025 - Lotissement de Kerpriol

### 2025 -023 - Taux d'imposition 2025

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité 2025 comme suit :

TAXES MÉNAGES	2024 pour mémoire	2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties	30,09 %	30,09 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	30,29 %	30,29%
Taxe habitation	10,28%	10,28%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2025 à 30.09 %
- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2025 à 30,29 %
- Fixe le taux de taxe d'habitation pour 2025 à 10,28%

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **2025 -024 - Subventions 2025 aux associations communales**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité en faveur des diverses associations communales une somme globale de 6 380 € qui se décompose comme suit :

- Sport et loisirs :
  - La Forme pour Tous : 1 000 €
  - Chasseurs de Berné : 400 €
  - Loisirs et Amitiés : 400 €
  - Berné VTT : 800 €
  - SATORI : 1 100 €
- Culturelles :
  - Berné Animations : 2 000 €
- Divers :
  - Association AFN Berné : 80 €
  - Association Fédération Interquartiers : 600 €

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### **2025 -025 - Subventions 2025 aux associations extérieures**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité en faveur de diverses associations extérieures une somme globale de 1 885,10 € qui se décompose comme suit :

- Scolaires (20 € par enfant) :
  - IFAC de Brest : 20 €
- Sports :
  - Le Faouët Gym : 230 €
  - Association Palet Scorff Ellé : 50 €
  - Tennis Club de Plouay : 50 €
- Divers :
  - Res'Agri - Le Faouët : 150 €
  - SPA Pontivy : 1 185,10 €
  - ANACR Pays de Lorient : 150 €
  - Association Festi'Coat : 50 €

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### **2025 -026 - Budget Primitif 2025 - Budget Principal**

Après présentation par le Maire, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif Principal 2025 comme suit :

- Section de fonctionnement :
  - Dépenses : 1 360 000,00 €
  - Recettes : 1 360 000,00 €
- Section d'investissement :
  - Dépenses : 3 420 000,00 €
  - Recettes : 3 420 000,00 €

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 4)

## **2025 -027 - Budget Primitif 2025 - Commerce de proximité**

Après présentation par le Maire, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2025 du Commerce de Proximité, comme suit :

- Section de fonctionnement
  - Dépenses : 18 000,00 €
  - Recettes : 18 000,00 €
  
- Section d'investissement
  - Dépenses : 82 000,00 €
  - Recettes : 82 000,00 €

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 4)

## **2025 -028 - Budget Primitif 2025 - Assainissement collectif**

Après présentation par le Maire, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2025 Assainissement collectif comme suit :

- Section de fonctionnement
  - Dépenses : 66 000,00 €
  - Recettes : 66 000,00 €
  
- Section d'investissement
  - Dépenses : 117 626,91 €
  - Recettes : 117 626,91 €

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

## **2025 -029 - Budget Primitif 2025 - Lotissement de Kerpriol**

Après présentation par le Maire, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2025 du Lotissement de Kerpriol, comme suit :

- Section de fonctionnement
  - Dépenses : 411 000,00 €
  - Recettes : 411 000,00 €
  
- Section d'investissement
  - Dépenses : 711 285 €
  - Recettes : 711 285 €

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Le Maire,



David GUILLOUX